



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge

23114249

29 AOÛT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0403 026 585

Nom

(en entier) : **ESSILOR GROUP BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard de l'Humanité 292, 1190 Forest****Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur**

Extrait des résolutions écrites des actionnaires prises à l'unanimité le 6 juillet 2023:

" Les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Gijs Maat en tant qu'administrateur de la société et ce avec effet immédiat. [...]

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Luca Strigiotti, faisant élection de domicile au siège social de la société, en tant qu'administrateur de la société.

Les actionnaires décident que le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Strigiotti expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2029, qui délibérera et décidera sur l'approbation des comptes annuels concernant l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2028. Les actionnaires décident en outre que Monsieur Luca Strigiotti exercera son mandat d'administrateur à titre gratuit.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'accorder une procuration spéciale à Jérôme Vermeylen, Thijs Herremans, Jef Sprengers, Richard Liu, Evrard de Lhoneux et à tout autre avocat du cabinet ALTIUS CVBA, Avenue du Port 86C, boîte 414, 1000 Bruxelles. Chacune des personnes précitées est autorisée à agir individuellement, avec possibilité de substitution, afin de représenter la Société en ce qui concerne l'accomplissement des formalités auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, en ce compris la signature et le dépôt des formulaires de publication requis, nécessaires à la publication des résolutions précitées dans les Annexes au Moniteur belge et à la modification de l'inscription de la société à la Banque-Carrefour des Entreprises."

Pour extrait analytique
Jef Sprengers
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2023 - Annexes du Moniteur belge